



Etrangère enceinte et visa touristique arrivant à terme.

Par **Canardvictorieux**, le **18/08/2010 à 16:42**

Bonjour,

Ma copine malgache est titulaire d'un visa de tourisme de moins de trois mois. Cela fait déjà deux mois qu'elle est sur le territoire et il s'avère qu'elle est désormais enceinte.

Je précise que nous ne sommes pas mariés.

Qu'elles sont les possibilités pour prolonger son visa ? Faut il qu'elle retourne dans son pays au terme du visa et qu'elle reformule une demande ?

Par avance, merci de vos réponses. Cordialement.

Par **Domil**, le **18/08/2010 à 16:54**

Ben ouais, enceinte, le meilleur moyen. Vous n'avez plus qu'à l'épouser (avec séparation de biens, SVP)

Par **Canardvictorieux**, le **18/08/2010 à 17:19**

Bonjour Domil,

Sans le mariage il n'y a pas d'autre solution ?

Merci.

Par **Domil**, le **18/08/2010 à 17:38**

Qu'est-ce que vous voulez qu'on vous dise ? Vous n'êtes pas le premier à vous faire piéger ainsi (vous ne serez pas le dernier) pour obtenir un droit au séjour en France.

Mais maintenant, il y a un enfant en jeu (s'il est de vous mais bon ça, allez vous prendre le

risque si c'est vraiment le votre), vous devez faire au mieux pour l'enfant.

Durant le mariage, gardez bien toutes les factures des biens que vous avez achetés (et pas chez vous), n'achetez rien en commun, pour éviter de vous retrouver, un jour, en chemise et avec des dettes.

Et avant de vous marier, soyez sur qu'elle soit enceinte et que le gynéco a daté la conception.

Par **juiced**, le **18/08/2010 à 17:51**

domil votre réponse est absurde et pas en rapport avec la demande.

Si vous n'avez que le mariage à conseillé changer faite des formations en droits des étrangers.

Monsieur aime peut être sa copine et là comme par hasard vous lui dite qu'il s'est fait avoir.

Par **Domil**, le **18/08/2010 à 22:42**

SVP ... la copine vient avec un visa de tourisme et tombe, opportunément enceinte. Bien sur, il l'aime ... lui On a trop à faire à toutes les situations désespérées des gens dans sa situation, quelques années, après, quand le conjoint étranger, dont les papiers ne peuvent plus être retirés en cas de divorce, s'en vont dans des conditions quelquefois dramatiques (surtout quand un enfant a été utilisé)

Il s'agit aussi de le conseiller dans sa protection ET de pouvoir s'occuper affectivement de son enfant. Faut aussi penser à protéger cet enfant qui n'a rien demandé à personne au lieu de juste penser aux adultes, même si ça vous semble absurde.

Le mariage est la seule solution pour avoir les deux, pas trop mal et en prenant des précautions.

De plus, il ne peut pas se pacser et s'en servir pour faire rester sa petite amie, car ils n'ont pas la condition de vie commune.

Et si la dame est sincère, se marier c'est super, avoir pris des précautions ne change rien à leur bonheur.

Par **Bibino**, le **19/08/2010 à 08:29**

Domil, voir le mal partout, c'est...

Postuler qu'il y a tjrs arnaque quand ce sont des situations comme ça c'est...

vos analyses juridiques sont souvent plus consistantes, mais là, ce n'est ni du droit, ni de l'assistance, mais uniquement de la bêtise.

avez-vous tous les ressorts de la situation que le Monsieur pose? Et quand bien même elle serait tomber enceinte "opportunément", où est le mal? que je sache, même si elle obtient ce qu'elle cherche (des papiers) elle devra travailler de son poignet, de sa tête, comme moi, comme vous pour gagner sa vie; il faut arrêter avec l'idée que les papiers acquis, c'est le

Nirvana; le chômage dans ce pays touche des gens qui ont la nationalité française, comme quoi, c'est bien la preuve qu'il suffit pas d'avoir des papiers en règle pour s'en sortir et pour répondre au Monsieur, il n'est pas obligé d'aller jusqu'au mariage, il peut faire un certificat de vie commune (sans valeur juridique certes) mais qui peut attester pour elle d'une vie commune et ainsi, l'établissement d'un lien solide avec un National. après, pour savoir si ça pourra l'aider elle à rester, il devra se rendre dans des assocés pour se faire accompagner: Bon courage